

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**Syndicat Intercommunal d'Assainissement  
Collectif de la Vallée de Chauvry**

**Département du Val d'Oise**

**Arrondissement de Pontoise**

**PROCES VERBAL DU  
COMITE SYNDICAL**

**Procès-verbal n°: 001 -2015**

**Du : Lundi 26 janvier 2015**

L'an deux mille quinze, le vingt-six janvier à 20 heures 30, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Didier Dagonet, Président,

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Didier Dagonet, Président,

Délégués titulaires de la Commune de Chauvry :

Messieurs Jacques Delaune, Raphaël Barouch, Hugues Ribiollet

Délégués titulaires de la Commune de Béthemont-la-Forêt :

Messieurs Gérard Wagentrutz et Patrice Glandières

**ETAIT ABSENT :**

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :**

Messieurs Didier Renault et Pierre Aussel, délégués suppléants de la Commune de Chauvry et Madame Stéphanie Grocaut secrétaire du SIACVC

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur Patrice Glandières

**LA SEANCE EST OUVERTE A 20 HEURES 35**

**A – Nomination du secrétaire de séance :**

Monsieur Didier Dagonet, Président, propose que Monsieur Patrice Glandières soit secrétaire de séance.

Le Conseil Syndical désigne, **à l'unanimité,**

Nomme **Monsieur Patrice Glandières** comme secrétaire de séance.

### **001 - 2015 – Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 1<sup>er</sup> décembre 2014 :**

Monsieur Le Président rappelle que le procès-verbal a été remis à l'ensemble des membres et demande s'il y a des observations.

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** l'absence d'observation

**Considérant**, que le procès-verbal du Comité Syndical du 1<sup>er</sup> décembre 2014 a été remis à l'ensemble des Membres,

**Le Comité Syndical**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Approuve** le procès-verbal du Comité Syndical du 1<sup>er</sup> décembre 2014.

### **002 - 2015 – Position des Elus du comité syndical sur le mode de traitement des eaux :**

Monsieur Didier Dagonet, Président, rappelle que ce soir le but de cette réunion est que les Elus du syndicat prennent une position sur les suites que nous souhaitons donner au projet de réaliser un assainissement collectif sur nos deux communes.

Pour mémoire, Monsieur Le Président retrace les grandes étapes du projet :

#### **Sur Béthemont-la-Forêt**

Le zonage d'assainissement eaux usées a été approuvé après enquête publique le 10 novembre 2003. Ce zonage correspond à l'ensemble des zones constructibles et urbanisables à terme, à l'exception du centre équestre du Laos du Roncerais situé rue de Montubois.

La charge polluante à traiter à l'horizon 2040 serait donc de **490 habitants**.

#### **Sur Chauvry :**

Le zonage d'assainissement eaux usées a été approuvé après enquête publique par délibération du Conseil Municipal du 17 novembre 2006. Ce zonage correspond à l'ensemble des zones constructibles et urbanisables.

La charge polluante à traiter à l'horizon 2040 sera donc de **378 habitants**.

Au total pour nos deux communes, la population raccordée à terme s'élève donc à **868 habitants**.

Entre 2006 et 2008 plusieurs études qui ont associées nos deux communes, ont été réalisées pour explorer plusieurs scénarii concernant le mode de traitement des eaux usées.

- Une station d'épuration pour chaque commune
- Une station d'épuration qui regrouperait les effluents de nos deux communes
- La commune de Chauvry se raccordant sur la station d'épuration de Bonneuil en France
- La commune de Béthemont-la-Forêt se raccordant sur la station d'épuration d'Auvers sur Oise
- Les communes de Béthemont-la-Forêt et Chauvry se raccordant sur la station d'épuration de Bonneuil en France
- Les communes de Béthemont-la-Forêt et Chauvry se raccordant sur la station d'épuration d'Auvers sur Oise

A l'issu de ces études les conseils municipaux ont décidé de retenir la solution qui consiste à réaliser une station pour traiter les eaux usées des deux communes et de se constituer en un syndicat intercommunal d'assainissement collectif qui a pour objet la collecte et le traitement des eaux usées.

Entre 2008 et 2012 Plusieurs scénarii ont été étudiés pour l'implantation de la station d'épuration et l'évacuation des eaux traitées.

La solution qui a été retenue pour l'implantation de la station d'épuration, est sur la parcelle appartenant au Conseil Général, située sur le territoire de la commune de Chauvry, le long de la francilienne, cette parcelle est un délaissé de la construction de la Francilienne.

La possibilité d'un rejet au milieu superficiel (ru des Glaises, affluent du ru des Moutiers) a été étudiée en concertation avec les services de Police de l'Eau.

Compte tenu de la sensibilité du milieu superficiel et de la présence du Marais de Stors en aval, un rejet par infiltration a été retenu.

Une infiltration sur place a été envisagée mais a été refusé par la DRIF du fait de la proximité de la Francilienne en contre-bas et du risque de déstabilisation du talus.

Finalement, le schéma de traitement retenu consiste à mettre en place une filière de type **filtres plantés de roseaux** sur le terrain actuellement propriété du Conseil Général et d'évacuer les eaux épurées vers une **zone d'infiltration située de l'autre côté de la Francilienne**.

Une étude géotechnique et hydrogéologique a validé la faisabilité technique de ce schéma.

Au début de l'année 2014 le syndicat a retenu le bureau d'études Amodiag, pour assurer la Maîtrise d'œuvre de l'opération, qui a pour objet la réalisation d'un réseau de collecte des eaux usées sur les deux communes, un réseau de transport des effluents et la réalisation d'une station d'épuration.

En parallèle une étude financière a été réalisée à ce jour le coût des travaux est estimé à environ 5 000 000,00 € qui peuvent être financés par les subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le Conseil Général et le Conseil Régional, pour un montant de 3 200 000,00€.

Le Syndicat doit prendre à sa charge 1 800 000,00 € pour cela il devra recourir à l'emprunt, et la Caisse des Dépôts et Consignations a fait une offre de prêt pour financer le projet.

Aussi, pour rembourser ce prêt le Syndicat devra mettre en place une taxe de raccordement qui sera perçue une seule fois, lors du raccordement de chaque foyer au réseau de collecte et instaurer une taxe d'assainissement, qui sera prélevée sur chaque mètre cube d'eau consommé.

L'offre de prêt expire au début du mois de février et compte-tenu des interrogations d'un certain nombre d'Elus du Syndicat, lors de notre dernier comité syndical, sur le bien-fondé de réaliser une station d'épuration par notre syndicat, Monsieur Le Président a demandé à Messieurs Delaune et Wagenstrutz, de réaliser une étude afin de lever les doutes que le Comité Syndical pourrait avoir sur ce dossier.

Bien entendu il n'est pas question de remettre en cause l'assainissement collectif sur nos communes, la question est de se positionner sur le mode de traitement de nos eaux usées.

Aussi, les Elus devront se positionner par rapport aux éléments que le syndicat a en sa possession dans l'intérêt général des habitants de nos villages en choisissant :

1. D'abandonner le projet de traitement des eaux usées sur le territoire de la Commune de Chauvry et envoyer ces eaux vers la station d'épuration du SIAVOS

2. Poursuivre le projet initial de traitement des eaux usées sur le territoire de la Commune de Chauvry
3. Entreprendre une étude comparative afin d'évaluer les deux modes de traitement des eaux usées. Traitement par lagunage sur le territoire de la Commune de Chauvry ou traitement sur la station d'épuration du SIAVOS

Monsieur le Président souhaite qu'à l'issue de ces débats une majorité se dégage afin que le projet puisse avancer et passe la parole à Monsieur Jacques Delaune Vice-Président.

Monsieur Jacques Delaune distribue le compte-rendu de la réunion qu'il a eu le 22 janvier au SIAVOS.

Il souligne que le document remis montre une estimation du raccordement des effluents sur les réseaux du SIAVOS à 819 800€ HT, contre 1 510 500€ HT en cas de raccordement des effluents sur la station de Chauvry.

Monsieur Raphaël Barouch suggère une rencontre avec la Caisse des Dépôts et Consignations afin de proposer un prêt à tiroir, ce qui permettrait de continuer le travail sur le contrat de prêt.

Monsieur Patrice Glandières précise qu'il y a de grande chance qu'une proposition de prêt à tiroir ne convienne pas à notre partenaire financier, dans le sens où il n'y a pas de vision globale, ni de chiffrage précis, par contre on peut proposer une demande de prêt sur deux projets, avec tous les risques que cela comporte notamment en matière de taux et de subvention à recevoir des partenaires dans le cas d'un tel choix.

#### **Arrivée de Monsieur Hugues Ribiollet à 21 h 03.**

D'autre part Monsieur Raphaël Barouch souligne les difficultés pour acquérir les terrains nécessaires au projet.

Monsieur Patrice Glandières souligne que les études de ce type (choix entre raccordement à une station existante ou création d'une station en propre) ont déjà été réalisées en 2008 et refaire ce type d'étude va forcément coûter à nouveau de l'argent et générer une perte de temps.

Monsieur Gérard Wagenutz précise que l'étude réalisée en 2008, montrait que la Station d'Auvers-sur-Oise ne pouvait pas nous accueillir mais ce n'est plus le cas aujourd'hui.

D'autre part, il souligne que le SIAVOS sera en mesure de nous fournir rapidement un prix du mètre cube d'eau, ce que nous n'avons pas à ce jour.

Monsieur Jacques Delaune précise qu'il n'est pas d'accord avec la réponse faite par la Police de l'Eau, sur le fait que ces derniers ne sont pas favorables à notre raccordement au SIAVOS.

Monsieur Patrice Glandières souligne que si un de nos partenaires financiers n'est pas d'accord pour le raccordement au SIAVOS, il ne faut même pas mener plus loin cette réflexion. Car sans nos partenaires financiers, le Syndicat ne sera pas à même de porter le projet d'assainissement collectif.

Monsieur Gérard Wagenutz propose de rencontrer la Police de l'Eau et l'Agence de l'Eau Seine Normandie afin d'évaluer leur désaccord pour le raccordement au SIAVOS.

Il souligne que l'estimation faite par notre bureau d'étude est légère, sur le coût du projet de station et l'entretien de cette station

L'idée n'est pas d'enterrer le projet actuel mais de se poser les bonnes questions et avoir une idée plus précise des coûts.

Monsieur Didier Dagonet, Président demande quelle est la position du SIAVOS, sur l'adhésion de nos communes à ce syndicat devons nous payer un droit d'entrée ? Et si oui de combien s'élève-t-il ?

D'autre part il faut aussi connaître la position de nos partenaires financiers et techniques par rapport au projet de raccordement à la station du SIAVOS.

Il soulève plusieurs questions :

- Quel sera le prix de la taxe de raccordement qui serait appliquée à nos communes ?
- Quel sera le prix de la taxe d'assainissement sur le mètre cube d'eau ?
- Quel est le planning prévisionnel que le SIAVOS nous propose pour raccorder l'ensemble de nos administrés ?

-Nos partenaires financiers (Agence de l'Eau et Conseils Général et Régional) continueront ils à financer le projet d'assainissement collectif et à quel taux ?

-Pourrons-nous toujours bénéficier de subventions de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général pour réaliser nos travaux, en domaine privé ?

-Quel sont les perspectives d'évolution démographique du SIAVOS et quel sont les objectifs en matière de maîtrise des dépenses d'investissement, car il rappelle que nos deux communes ont une perspective d'évolution démographique quasiment nulle à moyen terme, aussi il ne souhaite pas que nous supportions des travaux d'investissement qui seront dues à des augmentations de populations importantes sur les autres communes adhérentes au SIAVOS ?

-Quel serait l'impact financier par rapport à notre marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage et à notre marché de maîtrise d'œuvre, si nous décidions de rejoindre le SIAVOS ?

-Quel est la position des services de la Préfecture si nous envisageons d'adhérer au SIAVOS uniquement pour la part de traitement des eaux ?

Monsieur Jacques Delaune répond qu'il n'a pas les éléments pour le moment mais que le SIAVOS s'est engagé à les fournir.

Monsieur Hugues Ribiollet précise que la station de Bonneuil-en-France vient de doubler sa capacité. Monsieur Didier Dagonet, Président répond que techniquement nos villages ne peuvent pas se raccorder à cette station, car compte-tenu de la distance qui nous sépare de cette station la qualité de ces eaux usées seraient altérées et la station serait dans l'incapacité de les traiter.

Monsieur Patrice Glandières souligne l'impossibilité de maîtriser la redevance d'assainissement si on rejoint une station déjà construite.

Monsieur Jacques Delaune, Vice-Président, souligne la différence de coût entre les deux projets et s'interroge sur la validité de notre station d'épuration par filtres roseaux, aux yeux des normes européennes qui sont de plus en plus drastiques.

Monsieur Didier Dagonet, Président, souligne qu'il ne faut pas perdre de vue l'aspect financier et les offres de nos partenaires. Il souligne le coût des études complémentaires nécessaires à un raccordement de nos communes au SIAVOS et s'interroge sur la possibilité ou non d'un nouveau financement de ces études complémentaires, par nos partenaires.

Monsieur Patrice Glandières suggère de voir en premier nos partenaires financiers pour leur présenter l'idée de raccordement au SIAVOS et voir s'ils nous suivraient toujours financièrement.

D'autre part, il souligne un point du compte-rendu de la réunion du SIAVOS, où il est stipulé que le SIAVOS souhaite garder son propre bureau d'études. Hors notre Syndicat s'est déjà engagé avec des bureaux d'études. Ces derniers seront à même de demander une compensation financière en cas de dénonciation des marchés que notre Syndicat à signer et cette compensation est un frais supplémentaire à prendre en compte en cas de désistement et engagement vers le SIAVOS.

Au vue des éléments qui ont été présentés, Monsieur le Président constate que de nombreuses questions restent en suspens, que la remise en cause du projet tel qu'il avait été initié, augmenterait d'une manière significative le temps avant que nos administrés puissent bénéficier d'un assainissement collectif.

Afin de ne pas fausser le vote il propose que celui-ci se déroule à bulletin secret afin que la voix du président ne soit pas prépondérante, en cas d'égalité. L'assemblée délibérante approuve **à l'unanimité** le vote à bulletin secret.

Monsieur Le Président demande aux Elus de choisir l'une des orientations qu'il souhaite voir prise par notre syndicat :

1. D'abandonner le projet de traitement des eaux usées sur le territoire de la Commune de Chauvry et envoyer ces eaux vers la station d'épuration du SIAVOS
2. Poursuivre le projet initial de traitement des eaux usées sur le territoire de la Commune de Chauvry
3. Entreprendre une étude comparative afin d'évaluer les deux modes de traitement des eaux usées. Traitement par lagunage sur le territoire de la commune de Chauvry ou traitement sur la station d'épuration du SIAVOS

Les Membres passent au vote à bulletins secrets.

Après le dépouillement des bulletins Monsieur Le Président constate qu'il y a 3 bulletins pour poursuivre le projet initial de traitement des eaux usées sur le territoire de la Commune de Chauvry et 3 bulletins pour entreprendre une étude comparative afin d'évaluer les deux modes de traitement des eaux usées, traitement par lagunage sur le territoire de la Commune de Chauvry ou traitement sur la station d'épuration du SIAVOS

Compte tenu des résultats, Monsieur Didier Dagonet, Président précise qu'il ne pourra pas engager notre Syndicat pour l'offre de prêt.

Il propose que Messieurs Wagenrut et Delaune nous face rapidement de nouvelles propositions afin de ne pas nous retrouver dans une impasse.

**Vu** l'arrêté Préfectoral en date du 2 mars 2012 portant création du Syndicat Intercommunal d'assainissement collectif de la Vallée de Chauvry et ses statuts,

**Considérant** la délibération N°015-2014 du 17 avril 2014, relative à l'approbation du projet de création des réseaux de collecte des eaux usées sur les communes adhérentes au Syndicat, ainsi que le projet d'implantation de la station d'épuration sur la parcelle cadastrée B413 et le projet d'implantation de la zone d'infiltration d'environ 3 500m<sup>2</sup>, sur une partie de la parcelle cadastrée A244 de la Commune de Chauvry et autorisant le Président à poursuivre les démarches d'acquisition des parcelles, à signer tous les actes afférents et prendre toutes les mesures pour la mise en œuvre du projet de station d'épuration et des réseaux de collecte des eaux usées,

**Considérant** l'étude réalisée par M. Jacques Delaune, Vice-Président, relative à la possibilité d'abandonner le projet initial d'implantation de la station d'épuration sur la commune de Chauvry et la perspective de se raccorder au SIAVOS

**Le Comité Syndical**, après en avoir délibéré à bulletins secrets :

**3 voix pour** « poursuivre le projet initial de traitement des eaux usées sur le territoire de la Commune de Chauvry » et

**3 voix pour** « entreprendre une étude comparative afin d'évaluer les deux modes de traitement des eaux usées, traitement par lagunage sur le territoire de la commune de Chauvry ou traitement sur la station d'épuration du SIAVOS »

**Considérant** l'absence de majorité

**Décide** de confier à Monsieur Jacques Delaune et Gérard Wagenutz de faire de nouvelles propositions lors du prochain Comité Syndical, avec pour objectif de trouver une majorité, afin de poursuivre le projet d'un assainissement collectif pour les Communes de Béthemont-la-Forêt et Chauvry.

**PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR  
LA SEANCE EST LEVEE A 21h52**

**Liste des délibérations prises lors de la séance du Comité Syndical  
du 26 janvier 2015 à 20h30 :**

001-2015	Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 1 <sup>er</sup> décembre 2014
002-2015	Position des Elus du comité syndical sur le mode de traitement des eaux